

AVIS DE VIGILANCE AUX MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Le RAIZO informe les médecins vétérinaires des secteurs bovin, caprin, ovin et porcin des mesures à appliquer dans les régions où sévit la rage du raton laveur.

RAGE DU RATON LAVEUR DANS LE SUD DU QUÉBEC

Le 6 juillet 2026

Deux foyers de rage du raton laveur sont actifs en **Montréal** et en **Estrie**. Depuis décembre 2024, **184 cas ont été confirmés, dont 83 détectés depuis le début de mars seulement**. Les [opérations de surveillance et de contrôle](#) du gouvernement du Québec se poursuivent en vue de limiter la propagation de ce variant au Québec. **La collaboration des médecins vétérinaires praticiens est essentielle** pour signaler les animaux suspects, sensibiliser les éleveurs à la rage et les conseiller en matière de protection des animaux domestiques.

Afin de promouvoir la vaccination des animaux d'élevage, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) classe la rage comme une problématique de santé animale prioritaire dans le cadre du Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ). Par conséquent, les exploitations agricoles enregistrées auprès du MAPAQ qui sont situées en Montréal, en Estrie ou dans une municipalité visée du Centre-du-Québec et qui font l'élevage de bovins, de caprins, d'ovins ou encore de porcs en plein air peuvent se prévaloir d'une aide financière couvrant jusqu'à 100 % des frais relatifs à l'accompagnement et à la vaccination de leurs animaux par un médecin vétérinaire. Pour plus de détails, consultez la [page Web](#) du sous-volet 4.1 du PISAQ.

Signaler les animaux suspects

Participez à l'effort de surveillance en signalant les ratons laveurs, les mouffettes et les renards morts, blessés ou suspects qui se trouvent dans la [zone de surveillance rehaussée](#) en Montréal, en Estrie et au Centre-du-Québec, en remplissant le [formulaire en ligne](#) ou en appelant au 1 877 346-6763 (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30).

Déclarez sans délai toute suspicion de rage chez un animal domestique au [1 844 ANIMAUX \(264-6289\)](#). Soyez attentifs aux signes classiques (ex. : vache qui beugle, bave et boite), mais aussi aux autres signes neurologiques possibles (tout changement de comportement, agressivité, paralysie, démarche chancelante, mâchoire tombante, salivation excessive). Les signes apparaissent généralement moins de 20 jours après l'exposition à un animal infecté, et exceptionnellement jusqu'à 6 mois. Vérifiez le statut vaccinal de l'animal, puis la possibilité qu'il ait été exposé à un mammifère rabique au cours des 6 derniers mois :

- ❖ Chauve-souris, raton laveur, mouffette, renard ou autre animal sauvage suspect;
- ❖ Animal domestique qui a voyagé, va à l'extérieur, a fugué ou a subi une blessure de cause inconnue.

Dirigez toute personne ayant pu avoir un contact à risque avec un suspect vers Info-Santé 811, puis consultez la section *Que faire après un contact avec un animal possiblement infecté* du présent avis.



Protéger les animaux d'élevage à risque

Sensibilisez vos clients qui possèdent des bovins, des ovins, des chèvres ou des porcs en plein air à la rage : vous êtes d'ailleurs invités à imprimer l'avis aux éleveurs et à le remettre à ceux qui sont situés en Montérégie, en Estrie et dans les municipalités visées du Centre-du-Québec.

Recommandez le renforcement des mesures de biosécurité pour prévenir les contacts entre les animaux d'élevage et les animaux sauvages : bloquer les ouvertures des bâtiments, des poubelles et des bacs à compost, retirer les sources de nourriture près des silos, utiliser des répulsifs, privilégier un pâturage supervisé à proximité des bâtiments, inspecter régulièrement les pâturages et retirer tout matériel, équipement ou excédent alimentaire pouvant attirer les animaux sauvages ou leur servir d'abri.

Évaluez les risques pour les élevages susceptibles d'être exposés (ex. : au pâturage, pratiques de biosécurité), particulièrement en Montérégie, en Estrie et dans les municipalités visées du Centre-du-Québec. La vaccination antirabique peut réduire les risques de transmission, et ainsi protéger les animaux et leur entourage. Les vaccins homologués au Canada pour les bovins et les ovins sont le [Imrab® 3](#) (code CDMV 6164), le [Imrab® Large Animal](#) (code CDMV 9346) et le [Vanguard® Rage](#) (codes CDMV 1129, 130969 et 10409). Discutez avec l'éleveur des avantages et des inconvénients de la vaccination de ses animaux, en fonction notamment des risques d'exposition, du temps de retrait, des effets secondaires, de la valeur des animaux et, sans oublier, de la probabilité de contacts à risque entre ses animaux et les humains (ex. : enseignement, exposition, agrotourisme).

Protéger les autres animaux domestiques présents à la ferme

Vaccinez les chats, les chiens et les chevaux. Recommandez la stérilisation pour optimiser le contrôle de la population d'animaux de compagnie. En Montérégie, en Estrie et dans les municipalités visées du Centre-du-Québec où les foyers de rage sont actifs, recommandez de ne pas laisser les animaux errer librement et de considérer la possibilité de les garder à l'intérieur.

Se protéger de la rage

[Prenez un rendez-vous](#) pour déterminer votre admissibilité au vaccin contre la rage et le recevoir si vous faites partie des personnes qui courent un risque d'exposition pour lesquelles le vaccin est recommandé, par exemple les médecins vétérinaires et leurs assistants travaillant en région enzootique de rage. Les personnes vaccinées doivent aussi vérifier leur admissibilité pour le dosage de leurs anticorps tous les 2 ans. Certains frais ou restrictions pourraient s'appliquer pour ces services.

Protégez vos plaies d'un pansement, portez des gants lorsque vous manipulez la gueule d'un animal et portez des lunettes de protection et un masque d'intervention lors de l'exposition à la salive ou au liquide céphalorachidien d'un animal.

Que faire après un contact avec un animal possiblement infecté

En tout temps, en cas de morsure, de griffure ou de contact avec la salive d'un animal :

- ✓ Nettoyez toute plaie, même mineure, avec de l'eau et du savon pendant 10 à 15 minutes.
- ✓ Communiquez rapidement avec Info-Santé 811 afin d'obtenir le suivi médical indiqué (ex. : soins de plaie, vaccination contre le tétanos et la rage). C'est un professionnel de la santé qui doit évaluer si le contact est considéré comme une exposition significative¹, puis si la vaccination en prophylaxie post-exposition est indiquée.
- ✓ Gardez l'animal impliqué en vie pour une période d'observation d'au moins 10 jours, si elle est demandée par un professionnel de la santé. Cette précaution permet de vérifier s'il développera ou non des signes compatibles avec la rage.

Pour plus d'information

[Rage chez les animaux](#)

[Guide d'intervention pour la gestion de la rage pour les médecins vétérinaires](#) (PDF)

[Rage chez l'humain](#)

[Vaccin contre la rage et indications pour les personnes qui courent un risque d'exposition](#)

APICOLE	D ^{re} Julie Ferland	julie.ferland2@mapaq.gouv.qc.ca
AQUACOLE	D ^{re} Gabrielle Claing	gabrielle.claing@mapaq.gouv.qc.ca
AVIAIRE	D ^r Antony Bastien	antony.bastien@mapaq.gouv.qc.ca
BOVIN	D ^{re} Marie-Eve Brochu-Morin	marie-eve.morin@mapaq.gouv.qc.ca
PETITS RUMINANTS	D ^{re} Roxann Hart	roxann.hart@mapaq.gouv.qc.ca
PORCIN	D ^{re} Géraldine-G. Gouin	geraldine.gouin@mapaq.gouv.qc.ca

RAIZO
RÉSEAU D'ALERTE
ET D'INFORMATION
ZOOSANITAIRE

En tout temps, communiquez avec le 1-844-ANIMAUX pour être dirigé vers la bonne personne ou pour signaler une urgence.
Consultez les pages web de chacun des réseaux pour connaître les coordonnées complètes des responsables à www.mapaq.gouv.qc.ca/RAIZO

¹ Une exposition significative à un mammifère se définit comme suit : une morsure (dans 99 % des cas de transmission de rage humaine dans le monde) ou une griffure avec un bris de peau, ou encore un contact de la salive ou du liquide céphalorachidien de l'animal avec une plaie fraîche (ayant saigné ou suinté depuis moins de 24 heures) ou avec une muqueuse. Une telle exposition peut survenir dès que le virus est présent dans la salive d'un animal infecté, soit plusieurs jours avant le début des symptômes (ex. : jusqu'à 10 jours chez les chiens, les chats et les furets).